

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 11 Juillet 2013

Convocation du 28 juin 2013

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Denis Mahoudeau, Maire.

La séance a commencé à 20h30.

Présents : Mmes THIERY, RABELLE, PRUDHOMME, GUAY

Mrs COLMANT, SAVARD, LEBON, TRIPET, FORESTIER, HERBERT,

Pouvoir : Jean luc CAQUAIS à Frédéric LEBON

Absents : Carole MAGRANER Gérard BOULEUX

Absent excusé : Gilles COLMANT

Secrétaire : Nicolas TRIPET

D. Mahoudeau demande aux membres du conseil d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 23 Mai 2013. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que : vu le remplacement de Mme Isabelle HENRY, trésorière au Centre des Finances Publiques de Lizy sur Ourcq, chargée des fonctions de Receveur pour notre Commune par Mr. Michel JAMET, il convient de délibérer sur les indemnités de Conseil et de confection de budget à lui verser à compter de sa prise de fonction en 2012. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de verser à Mr. Michel JAMET, comptable public, responsable de la Trésorerie de Lizy sur Ourcq, chargé des fonctions de Receveur pour notre commune, une indemnité de Conseil pour l'année 2012 d'un montant de 91,45 € bruts, soit 83.37 € nets. D'autre part, le conseil décide de lui allouer, comme à ses prédécesseurs, une indemnité maximale de conseil et une indemnité forfaitaire de budget, à compter de l'exercice 2013, et ce, jusqu'à la fin du mandat électoral.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Le permis de construire est en cours d'instruction. La DDT aurait envoyé un mail courant mai 2013 pour que nous transmettions des pièces complémentaires. Ce mail n'étant jamais arrivé en Mairie, un retard d'un mois et demi est à déplorer....

Le dossier d'appels d'offres est en cours d'élaboration, il a été transmis à QUALICONSULT, pour contrôle et une réunion pour son lancement est prévue pour le 3 septembre 2013.

D'autre part, le Maire rappelle les honoraires liés à ce projet et connus à ce jour, à savoir :

QUALICONSULT.....	Contrôle Technique.....	4 721,81 € ttc
	Mission S.P.S.	3 100,03 € ttc
ARCHITECTE.....		17 700,00 € ht
RECHERCHE AMIANTE.....		670,00 € ttc

Il y a lieu de prévoir une demande supplémentaire pour l'isolation.

FETE PATRONALE

Samedi soir : feu d'artifice, le FC May assurera une buvette avec petite restauration
Dimanche : brocante organisée par le Comité des Fêtes - Journée du Patrimoine : l'association Ste Marie tiendra 2 permanences pour visiter l'Eglise et sa Tour : de 15 h à 18 h. La Mairie organisera des « Portes Ouvertes » de 10h à 12 h pour visiter les nouveaux locaux de l'école (*cantine, salle de motricité, locaux techniques...*)

Lundi après-midi : goûter pour les enfants, tours de manèges gratuits. En soirée : pot de l'amitié avec accueil des nouveaux arrivés sur la commune, remise des diplômes de médaille du travail.

STATIONNEMENT RUE DES CARRIERES A VERNELLE

Dans un souci de préserver les murs de soutènement, côté pair, qui subissent les passages répétés de poids lourds et des bus de transport scolaire, le Conseil souhaite modifier le stationnement rue des Carrières. Monsieur LEBON, qui s'est rendu sur place, a en effet constaté cet état de fait. Il propose donc au conseil municipal d'interdire le stationnement devant le n°13 et par contre d'autoriser celui-ci devant le N° 10.

Le Maire invite Mr. LEMAURE de Vernelle, présent dans l'assistance et qui est directement concerné, à donner son avis sur cette proposition. Cette solution lui convient tout à fait. Le Conseil, lui, donne son accord sur cette modification en précisant qu'elle devra être également présentée aux autres riverains concernés. Mr. LEBON est chargé de cette formalité.

TRAVAUX

Mr. LEBON énonce quelques propositions de travaux à réaliser qui, pour certains, ont été relevés par la commission des travaux :

- Rue du Moutier : achat de 2 panneaux signalant la proximité d'une école, accord du Conseil
- Vestiaires sportifs :
 - pose du pare-ballons : le conseil alloue un budget de 2000 € pour sa réalisation
 - Sécurisation du boîtier « Gaz » (145 €), accord du Conseil
 - Remplacement des vitres par des vitres anti effraction (1 626 € ht) , le Conseil reporte ce projet
- Ecole :
 - Création d'un regard d'eau pour les forains, accord du Conseil (travaux internes)
 - Réfection du muret devant l'école (6 840 € ht) projet reporté
 - Pose d'une gâche électrique pour le portail gris (1 000 € HT) projet reporté
 - Achat d'un porte-vélos, projet reporté
 - Pose d'un filet anti-pigeons sous la toiture du préau (environ 4 000 €) Mr le Maire accompagné de Mr. SAVARD sont allés constater son efficacité sur place, à Crouy sur Ourcq, et sont très satisfaits du résultat. Le Conseil donne son accord
- Rue du Puits Chupin :
 - Réparation du puits et remplacement de la porte, (980 €) accord du Conseil
- Salle polyvalente :
 - Pose d'une horloge « astronomique » pour l'éclairage public (275 €) Accord du conseil

- Station d'épuration :
 - Pose de 3 barrières pour sécurisation de l'emplacement où l'eau est rejetée dans les marais. Accord du Conseil

- Rue de Soissons :
 - Pose d'un abri-bus (3 000 €) projet reporté

- Mairie :
 - Pose d'une porte d'évacuation (avec système anti-panique) (994 €) pour permettre aux enfants de l'école sortant par l'escalier de secours, de sortir devant la Mairie. Accord du conseil

- Achat de panneaux de signalisation routière
 - Gesvres : balises de signalisation du pont
 - Vernelle : balises de signalisation du pont + balise « rétrécissement chaussée »
 - Panneau signalant la zone de pompage sur le pont de Marnoue
 - Panneau « interdit de stationner » à Vernelle
 Accord du Conseil

Le Maire rappelle que toutes les subventions concernant l'extension de l'école ne sont toujours pas entièrement encaissées, qu'il reste encore à faire l'extension de la salle polyvalente (*maison des associations*) et que de ce fait, tous les travaux souhaitables ne peuvent être réalisés dans l'immédiat.

PERSONNEL / Remplacement temporaire

Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent à l'aménagement de nouveaux locaux de la commune, il y aurait lieu de créer un emploi pour « accroissement temporaire d'activité de ménage » à temps non-complet. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de créer un emploi pour « accroissement temporaire d'activité » d'un agent technique à compter du 28 août 2013 pour une durée qui sera fonction des nécessités du service. Décide que la rémunération sera celle des agents techniques 2^e classe. Habilite le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

CENTRE DE LOISIRS

Le Maire rappelle que la compétence des centres de loisirs d'été est désormais à la charge de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq depuis cette année. La commune assume donc celui de cette année pour la dernière fois.

Il y aura toujours un centre de loisirs d'été à May, mais l'organisation sera différente. Les parents des enfants concernés seront informés en temps utile car la CCPO n'a pas encore établi son programme pour 2014.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2012, le marché concernant la prestation de l'accueil périscolaire a été renouvelé pour une durée de 3 ans (septembre 2012 à juillet 2015) La Fédération Léo Lagrange a été sélectionné pour assurer cette prestation. Il convient donc de délibérer sur la convention établie pour la période de Septembre 2013 à juillet 2014, qui fait ressortir une participation de la Commune pour un montant de **20 835 €**. Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la convention établie par la Fédération Léo Lagrange et autorise le Maire à la signer.

TRANSPORT DE GAZ – ARC DE DIERREY

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée entre le 4 Mars 2013 et le 5 avril 2013, relative au projet de canalisation de transport de gaz naturel « Arc de Dierrey », vu le rapport et les conclusions de la commissions d'enquête, le conseil municipal est invité à délibérer en vue d'émettre un avis sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de notre Commune.

En effet, le règlement du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de May-en-Multien ne prévoyant pas la possibilité d'implanter des ouvrages techniques déclarés d'utilité publique dans la zone NC, il y a lieu de prévoir la mise en compatibilité du règlement concernant cette zone.

Enfin le Maire précise que la modification concerne la rédaction du règlement de la ZONE NC : paragraphe « *les occupations et utilisations du sol suivantes ne sont admises que si elles respectent les conditions définies : dans les secteurs NCa et NCb* qui doit être complété par la phrase suivante : « *les ouvrages et équipements liés aux réseaux de transport de gaz* » ainsi que de **faire apparaître la totalité du tracé au P.O.S.** Sous forme de servitude de transport de gaz après la déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **Emet un AVIS FAVORABLE** sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de May-en-Multien et **demande que GRT gaz prenne en charge les frais** de mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la Commune (*plans, règlements, frais d'impression...*)

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / France telecom - ORANGE

Le Maire rappelle qu'en décembre 2012, il avait été saisi d'une demande de prorogation de permission de voirie émanant de France Telecom – Orange pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2028. Ces permissions de voirie permettent aux opérateurs d'établir et d'exploiter leurs installations de communications électroniques sur le domaine public routier en contrepartie du versement d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) payée annuellement à la Commune. D'autre part, le SMERSEM (*Syndicat Mixte des Energies en Réseau de Seine et Marne*) dont la commune fait partie, et qui se fait le relais de l'Amicale des Maires de France, nous a alertés récemment que cette prorogation devait faire l'objet d'un arrêté. Le Maire précise qu'il en a informé aussitôt France Telecom Orange. Ce dernier lui ayant répondu que l'accord du Maire était suffisant et qu'il n'était pas nécessaire de le formaliser par un arrêté.

CIRCUIT DE DESENCLAVEMENT HIVERNAL

Suite à une réunion des Maires des communes de Crouy-sur-Ourcq, May-en-Multien, Coulombs-en-Valois, Ocquerre, Vendrest, organisée à Crouy sur Ourcq, avec les services du Conseil Général de Seine et Marne (Mme BONNIN et Mr. DAVID) il a été arrêté le tracé de déneigement des routes pris en charge par le Conseil Général comme indiqué ci-dessous.

MONUMENTS AUX MORTS

Nous avons reçu la confirmation du Ministère des Anciens Combattants, qu'il n'y aurait qu'un seul nom de soldat à graver, celui de JARREAU Armand, mort pour la France, le 15 octobre 1914.

SITE INTERNET

Toutes les informations ayant été fournies à Mr. TOSETTI, la réalisation du site suit son cours.

La Séance est levée à 22 h 50 mn.

Denis MAHOUDEAU

Maire